



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1954

Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design -
Approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1954 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 24 000 EUROS A L'ASSOCIATION VILLAGE DES CREATEURS DU PASSAGE THIAFFAIT POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DE LA FILIERE CREATIVE MODE/DECORATION/DESIGN - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

L'association Le Village des créateurs a été créée en 2001 avec le soutien des collectivités (Ville de Lyon, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes), des organisations professionnelles de l'habillement et du textile et de divers acteurs de la mode. L'association a son siège social au passage Thiaffait 19 rue René Leynaud à Lyon 1^{er} dans des locaux appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). Elle compte aujourd'hui 140 adhérents et emploie 5 salariés.

Le Village des créateurs accompagne les jeunes créateurs-entrepreneurs émergents dans les secteurs du textile, de l'habillement, de la décoration et de l'art de vivre de la Métropole de Lyon et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il contribue à leur visibilité, communique sur leur démarche engagée et œuvre pour le succès de leur développement économique.

Ses principales missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises accueillant en résidence pendant 24 mois une quinzaine de marques dans des ateliers-boutiques-show-rooms ;
- le développement économique des entreprises adhérentes en mettant à leur disposition un accompagnement personnalisé, des services, des conseils, des formations et une mise en réseau ;
- le diagnostic et le conseil ante-crédit auprès des porteurs de projets mode, décoration et design dans le cadre du réseau Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LYVE) ;
- la diffusion culturelle, la transmission du patrimoine/savoir-faire textile et créatif et la création d'emplois.

Le Village des créateurs participe ainsi à la redynamisation du quartier des Pentès de la Croix-Rousse avec 31 adhérents implantés dans le 1^{er} arrondissement. Le travail du Village des créateurs a un impact positif sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les Pentès de la Croix-Rousse et au-delà.

Pour l'année 2022, le Village des créateurs continue ses actions en faveur des entrepreneurs :

- Accélérateur d'éco-transition dédié à la filière textile-habillement et art de vivre du territoire Auvergne-Rhône-Alpes : diagnostics RSE des entreprises membres,

activation du catalogue de formation en partenariat avec le collectif Cent Façons, création d'un annuaire régional d'entreprises et prestataires, partenariat avec la première édition du Fashion Green Community Market de Fashion Green Hub sur le territoire, partenariat média Podcast local « Qu'est-ce que la mode ? », mise en place d'un questionnaire au sein de la communauté Village des créateurs d'identification des besoins de la filière ;

- Collaborations 2022 : pérennisation des partenariats avec des structures et événements de l'écosystème d'envergure régionale et nationale (Biennale d'art contemporain), le concours Talents de mode (préparation de l'édition 2023), des pop-ups stores nomades ;
- Organisation des évènements pour promouvoir l'activité des adhérents et participer ainsi à l'animation commerciale locale, comme notamment l'observatoire de la création, rencontre au sein du Grand Hôtel-Dieu entre les créateurs locaux et les habitants de la Ville de Lyon du 9 au 11 juin : mise en lumière du savoir-faire des marques lyonnaises, moment de partage et de création et ainsi favoriser la consommation en circuit court.

Le budget prévisionnel du Village des créateurs pour l'année 2022 est de 400 100 euros auxquels s'ajoutent 120 300 euros de valorisations en nature.

Afin de déployer son programme d'actions 2022, le Village des créateurs sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €

Par délibération n° 2021/1008 du 8 juillet 2021, une subvention de 24 000 € a été accordée au Village des créateurs.

II- Propositions :

Pour cette année 2022, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville à la filière de la mode, décoration et design en approuvant une convention entre la Ville de Lyon et le Village des créateurs et en attribuant à l'association le Village des créateurs une subvention de 24 000 euros.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Village des créateurs du Passage Thiaffait, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 3- Une subvention de 24 000 euros est allouée à l'Association Village des créateurs du Passage Thiaffait (dont le siège social est situé 19 rue René Leynaud à Lyon 1^{er}), pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 65748, fonction 62, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET